



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile

Versailles, le 25/03/2024 à 19h00

REMISE IMMEDIATE

PASSAGE AU NIVEAU « URGENCE ATTENTAT »

DU PLAN VIGIPIRATE

Contexte général :

Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale.

Mesures de protection :

Dans ce contexte, **le Premier ministre élève le plan VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national** et demande à chaque autorité compétente de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives. **Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier est porté sur les événements et bâtiments culturels et culturels, notamment en fin de semaine.**

Ainsi, en particulier dans les périodes les plus sensibles, une vigilance accrue est demandée concernant :

- la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et culturels.
- le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Face aux menaces cyber toujours présentes, il est demandé :

- de créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires.
- de vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés.

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-dessous le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics.

<https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/guide-unique-de-sensibilisation-vigipirate-pact-num-v7.pdf>